

ASCT

LA CFDT RAPPELLE SES REVENDEICATIONS À LA SA VOYAGEURS !



EXPLICATIONS

Si la CFDT Cheminots surveille la stricte application de l'accord de sortie de conflit de décembre 2022, elle reste plus largement présente auprès des ASCT et de leur quotidien. Au regard du grand nombre d'alertes et de sujets d'inquiétude, elle a demandé à être reçue par la direction de la SA Voyageurs dans le cadre d'une audience.

PLUSIEURS SUJETS ONT ÉTÉ ÉVOQUÉS, CI-DESSOUS LES POSITIONS DE LA CFDT CHEMINOTS :

AUGMENTATION DE LA PRIME DE TRAVAIL TRAINS :

L'accord de sortie de conflit de Décembre 2022 précise « Dans le cadre des NAO 2024/2025, l'entreprise s'engage à ce qu'une majoration de la prime de travail soit prévue, dont le montant sera examiné à cette occasion » **La CFDT Cheminots a donc soumis deux méthodes de calcul à la SA Voyageurs afin d'augmenter le montant de la Prime de travail.**

PORT DU BRASSARD JAUNE :

Le sujet a été présenté lors de la dernière instance Nationale dédiée « Métier Bord ». La CFDT Cheminots avait déjà fait part de son désaccord quant à la généralisation du brassard. Si le test « Intercités » est concluant la problématique d'identification du titulaire n'est pas la même chez TER et TGV. Il n'y a donc aucun intérêt à le porter, la procédure de départ étant différente !

Nous avons réitéré notre désaccord en audience, et demandé à la SA de se rapprocher de la direction de la Sécurité Voyageurs qui elle semble s'entêter.

CAMÉRAS PIÉTONS :

La CFDT rappelle qu'en septembre 2020 elle était la seule Organisation Syndicale à voter POUR l'expérimentation de la caméra piétons SOUS RESERVE DE VOLONTARIAT. Depuis le 1^{er} octobre, les caméras ne doivent plus être utilisées. En cause, la dissolution ayant entraîné le retard du vote à l'Assemblée Nationale! Nous espérons un retour rapide et avons alerté la SA Voyageurs de l'impact du retrait de la caméra sur les charges de travail des pôles sureté / sécurité.





RECRUTEMENT :

La CFDT a rappelé son attachement au respect du parcours professionnel tel qu'il est défini dans l'accord de sortie de conflit de décembre 2022. Les ASCT de TN, TER, IC doivent pouvoir accéder à TGV / Ouigo s'ils le souhaitent. En ce sens nous avons une nouvelle fois rappelé que la direction de TGV **NE DOIT PAS RECRUTER EN DIRECT !**

Les CDD doivent être embauchés **chez TN et TER** et non chez Intercités et TGV ! La CFDT a dénoncé les campagnes de recrutement invitant à candidater avant le 30 novembre chez TGV !

PARCOURS PRO VERS TGV :

Lors des pics d'activité (vacances scolaires), TN, TER et IC doivent permettre d'alimenter les effectifs de TGV.

Nous avons également rappelé que lorsqu'ils souhaitent accéder à TGV les ASCT ont bénéficié d'une solide formation et exercé souvent plusieurs années. Il est donc intolérable qu'ils sortent de leur « rdv de parcours pro » avec le sentiment d'avoir vécu un entretien d'embauche !

Inadmissible encore de refuser l'accès à TGV sous prétexte que l'agent soit à temps partiel, l'accord sur le temps partiel signé au niveau du Groupe s'applique également à TGV !

INTERVENTION VIE PRO PERSO :

Les événements de la vie (séparation, divorce, difficultés de garde d'enfants, soin à un proche ...) n'épargnent pas les ASCT. Ils sont confrontés à de nombreuses contraintes en matière d'équilibre des vies personnelles et professionnelles, **il est donc primordial de prendre en compte les situations individuelles.**

Si en matière de conditions de travail, les roulements doivent déjà être retravaillés en profondeur, lorsqu'interviennent des difficultés personnelles il est inacceptable de proposer un changement de métier. **Des solutions doivent être trouvées avec les agents concernés !**



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



CFDTCheminots_officiel



CFDT Cheminots